

Un budget visant à préparer l'avenir de la commune de Strassen

Séance du 13 décembre 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation d'un acte notarié
2. Approbation d'une convention avec la ville de Luxembourg
3. Adoption du plan de gestion forestier pour l'année 2019
4. Approbation de plusieurs contrats de bail
5. Approbation d'une convention « Couloir transport commun »
6. Confirmation d'un règlement temporaire sur la circulation
7. Approbation des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2017 de l'Office Social
8. Approbation du budget rectifié 2018 et du budget prévisionnel 2019 de l'Office Social
9. Avis portant sur une décision de création de poste et de nomination par l'Office Social dans le cadre de la nouvelle législation REVIS
10. Décision dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption
11. Présentation du budget rectifié 2018 et du budget prévisionnel 2019

Présents :

Bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) ; 1^{er} échevin Nicolas Pundel (CSV) ; 2^e échevin François Gleis (CSV)

Conseillers : Roland Bestgen (Déi Gréng), Nicole d'Angelo (LSAP), Martine Dieschbourg-Nickels (DP), Jean-Marie Dürrer (CSV), Marc Fischer (DP), Laurent Glesener (DP), Léandre Kandel (DP), Jean-Claude Roob (LSAP), Betty Welter-Gaul (LSAP)

Secrétaire : Christian Muller

Absent (excusé) : Claire Remmy (Déi Gréng)

1. Approbation d'un acte notarié

Un acte notarié concernant la vente de deux prés de 16 ares au lieu-dit « Hueflach » et de 28,20 ares au lieu-dit « Mühlenwiesen » des époux Appel-Roeder et Appel-Schank à la commune de Strassen à un prix de 1.547.000 € est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation d'une convention avec la ville de Luxembourg

L'échevin Nico Pundel (CSV) présente une convention avec la ville de Luxembourg concernant l'installation de bicyclettes électriques aux 4 stations vel'OH existantes à Strassen. Ceci permettra aux utilisateurs de bénéficier du réseau vel'OH électrique qui couvre les communes de Luxembourg, de Hesperange et Bertrange et Strassen. La commune de Niederanven se propose de rejoindre le réseau prochainement.

La commune de Bertrange exploitera dorénavant la station « Bourmicht » et la commune de Strassen celle près des « Thermes ». Les frais pour le démontage des anciennes stations et le montage des nouvelles installations se chiffrent par station de dix vélos et de 20 postes à 63.083,67 € hors TVA, tandis que les frais annuels d'entretien sont évalués à 10.377,64 € hors TVA. À l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'installer des stations supplémentaires à Strassen.

Le conseiller Roland Bestgen (déi Gréng) se dit d'une part satisfait de l'électrification des vélos, mais d'autre part déplore qu'une extension du réseau ne soit pas prévue. De même il dénonce avec force, tout comme les conseillers Marc Fischer (DP) et la conseillère Martine Dieschbourg-Nickels (DP), le rôle jugé trop déterminant détenu par la Ville dans l'organisation du réseau vel'OH.

Le conseiller Jean-Marie Dürrer (CSV) critique les pistes cyclables non sécurisées, surtout vers et à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) espère que la réussite et le succès du nouveau système aboutiront rapidement au besoin d'étendre le réseau sur le territoire communal. Dans ce cas-là, la commission de la circulation sera appelée à proposer les emplacements des stations supplémentaires.

La convention est approuvée unanimement après une discussion prolongée.

3. Adoption du plan de gestion forestier pour l'année 2019

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) remercie au nom du Conseil communal le préposé forestier Serge Bisenius tout comme son équipe pour leur engagement exemplaire en faveur des bois communaux de Strassen couvrant une surface totale de 404,04 hectares.

Dans sa présentation du plan de gestion forestier 2019, Serge Bisenius décrit les divers travaux d'entretien et de coupe exécutés dans la forêt communale. Leur coût total imputé au budget communal s'élève à des dépenses de 265.750 € et des recettes de 123.700 €.

Ces travaux comprennent e.a. l'élimination de plantes invasives comme la berce du Caucase et la renouée du Japon, le pâturage extensif par des troupeaux de moutons dans des prairies sèches, l'enlèvement de déchets et le fauchage extensif des forêts, l'entretien des 124 km de chemins forestiers avec la sécurisation de ces chemins contre des branches tombantes, la conservation de vieux arbres en des endroits non dangereux pour les promeneurs. À cela s'ajoutent l'entretien de biotopes et le maintien de 4 arbres biotopes par hectare. Cette mesure permet de sauvegarder dans la forêt communale de Strassen un total de 1.600 arbres « remarquables ».

Actuellement près de 1.000 m³ de bois de chauffage sont en stock, environ 2.500 m³ doivent être abattus en 2019. Ces travaux de coupe se feront dans un strict respect des différentes tranches d'âges de la forêt.

D'autres travaux consistent dans l'entretien des bornes cadastrales, le dégagement partiel de l'ancienne ligne ferroviaire, la sécurisation des écoulements d'eau lors de fortes pluies par exemple entre Bridel et « Weidendall ».

Parmi les pratiques culturelles, Serge Bisenius cite entre autres l'éclaircissage des nouvelles plantations, la régénération naturelle de la forêt, la protection des plantes contre la faune forestière, la protection des animaux autochtones, la protection des fourmilières et des sites de nidification des chauves-souris. Il fait savoir que quotidiennement un animal devient une victime de la circulation sur le territoire communal. Encore signale-t-il le problème du processionnaire des chênes existant depuis trois années ainsi qu'une expansion possible de la peste porcine sévissant actuellement à proximité immédiate de la Belgique.

Le conseiller Jean-Marie Dürrer (CSV) s'informe sur le nombre des fourmilières, la coupe de chênes dans des zones de régénération, le conditionnement du bois coupé, la présence de la plante invasive balsamine de l'Himalaya, le vandalisme sur les bornes forestières, l'impact du changement du climat et les mesures prises dans ce contexte par la foresterie et il signale l'existence de pompes historiques dans l'ancienne station d'eau.

Le conseiller Marc Fischer (DP) conseille de sensibiliser davantage la population pour le respect des forêts et de commencer, pour y arriver, par les écoliers ; le conseiller Roland Bestgen (déi gréng) se renseigne sur le problème de la sous-couche du parking au « Fräiheetsbam » et sur le début des travaux du tunnel passant sous la route ; la conseillère Martine Dieschbourg-Nickels (DP) veut savoir, si une piste cyclable est prévue dans ce tunnel, félicite l'équipe forestière pour sa fabrication de mobilier urbain, se renseigne sur les travaux prévus au site de la décharge.

Après les explications du préposé forestier Serge Bisenius concernant toutes ces questions, le plan de gestion forestier est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation de plusieurs contrats de bail

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) soumet au vote du Conseil communal deux contrats de bail relatifs à un logement social loué contre un loyer mensuel de 200 € et à un cabinet médical au centre médical « Borie » loué pour 1.269 €.

Le conseiller Marc Fischer (DP) demande l'établissement d'une liste de tous les biens locatifs de la commune. Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) rappelle que ceux-ci sont mentionnés dans le budget communal.

Les deux contrats sont approuvés unanimement.

5. Approbation d'une convention « Couloir transport commun »

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) soumet au vote du Conseil communal une convention avec les propriétaires d'un terrain sis sur la route d'Arlon, 24-30 concerne l'inconstructibilité d'un couloir dans l'intérêt de la réalisation future du tram.

La convention est approuvée unanimement par les conseillers.

6. Confirmation d'un règlement temporaire sur la circulation

Un règlement temporaire sur la circulation présenté par l'échevin Nico Pundel (CSV) concernant un chantier proche des maisons 137b et 139 à la route d'Arlon est également approuvé à l'unanimité.

7. Approbation des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2017 de l'Office Social

L'échevin François Gleis (CSV) présente le bilan et le compte des profits et pertes de l'exercice 2017 de l'Office Social. Le bilan 2017 clôture avec des actifs et passifs équilibrés de 155.044,91 € tandis que le compte des profits et pertes note un montant de 337.875,24 €.

Après une explication de la conseillère Betty Welter-Gaul (LSAP), présidente de l'Office Social, concernant la répartition d'âge et sociale des demandeurs, suivie des questions de la conseillère Martine Dieschbourg-Nickels (DP) sur les avances et les aides au logement, le bilan et le compte de profits et pertes de l'Office Social sont approuvés unanimement.

8. Approbation du budget rectifié 2018 et du budget prévisionnel 2019 de l'Office Social

L'échevin François Gleis (CSV) présente ensuite le budget rectifié 2018 et le budget prévisionnel 2019 de l'Office Social.

Dans le budget rectifié, des recettes de 398.320 € contre des dépenses de 397.920 € donnent un boni de 400 € de manière qu'en additionnant le surplus de l'année précédente de 8.919,97 € il reste un boni total de 9.319,97 €. Dans le budget extraordinaire, le surplus de 63.497,76 reste inchangé, également pour 2019.

Le budget 2019 prévoit des recettes de 437.720 € contre des dépenses de 446.630 €, soit un déficit de 8.910 €. En compensant ce déficit avec le surplus de 2018 le budget 2019 clôture avec un bénéfice de 409,97 € tandis que le montant de 63.497,76 € reste dans le service extraordinaire.

Le budget est approuvé unanimement.

9. Avis portant sur une décision de création de poste et de nomination par

l'Office Social dans le cadre de la nouvelle législation REVIS

Dans le cadre de la réforme du RMG en REVIS (Revenu d'inclusion sociale) l'échevin François Gleis (CSV) explique la création d'un nouveau poste et la nomination d'un titulaire à ce poste par l'Office Social, auquel quatre candidats se sont présentés.

Il note que le ministère est d'avis que pour les quelque 50 dossiers traités ici, une demi-tâche serait approprié, mais que le niveau d'emploi pourrait être adapté selon le besoin.

La création du poste et la nomination sont approuvées unanimement.

10. Décision dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) propose au Conseil communal d'exercer son droit de préemption sur une propriété (maison d'habitation + terrain) sise rue des Prés d'une surface totale de 0,68 are respectivement de 5 ares au prix total de 650.000 €.

Le conseiller Léandre Kandel (DP) se prononce en faveur de cette acquisition et souligne le prix favorable.

Le conseil décide à l'unanimité d'exercer son droit de préemption.

11. Présentation du budget rectifié et du budget prévisionnel 2019

Avant d'entamer la présentation du budget rectifié 2018 et du projet de budget 2019, le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) remercie le secrétaire communal Christian Müller ainsi que tous ceux qui ont collaboré aux travaux budgétaires.

Dans son préambule, Gaston Greiveldinger (LSAP) précise que le budget présenté constitue la réalisation du programme de coalition LSAP-CSV qui prépare et assure l'avenir à moyen terme de la commune.

Dans cette perspective, une importance particulière reviendra à l'année 2019 où le projet d'aménagement général (PAG), déjà discuté publiquement lors de nombreuses réunions avec les habitants, sera mis en procédure. Comme les travaux en amont du PAG sont achevés, rien ne s'oppose à saisir le conseil communal aux mois de janvier ou février de la mise en procédure du PAG suivie de la consultation publique. Le planning prévisionnel situe le deuxième vote du Conseil communal pour la fin de l'année 2019 respectivement l'adoption définitive du PAG pour le début de 2020.

Dans la perspective de l'aménagement de « Strassen 2030 », il sera créé sur le tronçon route d'Arlon – Mairie – Les Thermes – route nationale 37 d'un nouveau centre multifonctionnel auquel seront rattachés le campus scolaire, la maison relais et les équipements sportifs et récréatifs.

Le plan directeur final (master plan) émanant des trois projets urbanistiques présentés au grand public et établi selon les conclusions formulées par les conseillers communaux réunis en commission des Grands projets, sera finalisé en 2019.

Le budget prévisionnel 2019 se dote des moyens financiers nécessaires pour réaliser ce projet ambitieux et aboutir à conférer à notre commune une allure moderne.

La disponibilité et les transactions foncières décideront évidemment du rythme et de la priorisation des projets à réaliser.

La situation et l'emplacement de la propriété foncière communale imposent avec évidence une relocalisation et reconstruction d'un nouveau stade de foot. L'espace ainsi libéré ouvrira la voie à la réorganisation du campus scolaire et à la construction des autres infrastructures sportives et récréatives projetées.

Le budget prévisionnel 2019 a été élaboré selon les dispositions ministérielles et table sur l'environnement économique favorable tel qu'il est décrit dans la déclaration gouvernementale Bettel II le 11 décembre 2018 à la Chambre des députés.

La situation financière de la commune reste très saine. Les recettes présentes et futures permettront de réaliser les investissements prévus. Aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire et la commune de Strassen peut toujours se prévaloir d'une capacité d'autofinancement intacte. La dette communale de 9.700.000 € à la fin de l'année 2018 diminuera à 8.780.000 € fin 2019, fixant la dette par tête d'habitant à 871 €.

La politique budgétaire prudente et équilibrée mise en place par le Collège des bourgmestre et échevins permet de constituer deux fonds de réserve à hauteur de 16.500.000 €.

Le budget de 2019 prévoit un apport financier au fonds de réserve de 2.000.000 € et le porte à 9.042.000€.

La réserve « pacte logement », dont le dernier prélèvement de 4.600.000 € effectué en 2016 contribua au financement de la maison relais rue des Martyrs, s'élève à plus de 7.500.000 € à la fin de l'année 2019.

CHIFFRES CLÉS COMPTE 2017 (x 1 000)

RECETTES ORD	34.219 €
DÉPENSES ORD	-23.321 €
BONI / MALI ORD	10.898 €
RECETTES EXTRA	3.263 €
DÉPENSES EXTRA	-15.786 €
BONI / MALI EXTRA	-12.523
RÉSULTATS 2016	21.960 €
RÉSULTATS 2017	20.334 €
FONDS DE RÉSERVE (1)	7.028 €
PACTE LOGEMENT (2)	4.524 €
TOTAL LOG + RES (1+2)	11.552 €

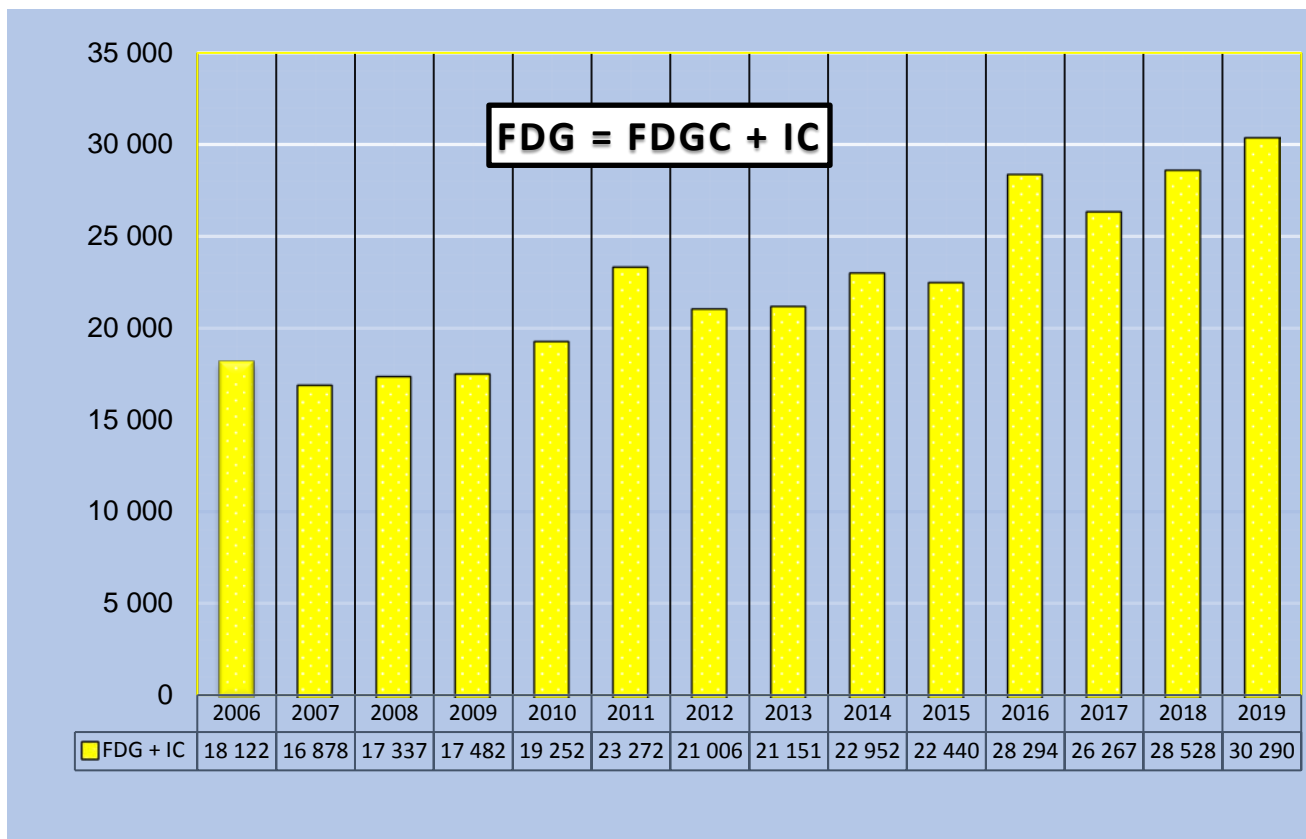
CHIFFRES CLÉS BUDGET RECTIFIE 2018 (x 1 000)

RECETTES ORD	36.235 €
DÉPENSES ORD	-27.357 €
BONI / MALI ORD	8.878 €
RECETTES EXTRA	7.155 €
DÉPENSES EXTRA	-20.228 €
BONI / MALI EXTRA	-13.073
RÉSULTATS 2017	20.334 €
RÉSULTATS 2018	16.139 €
FONDS DE RÉSERVE (1)	7.028 €
PACTE LOGEMENT (2)	7.516 €
TOTAL LOG + RES (1 + 2)	14.545 €

CHIFFRES CLÉS BUDGET 2019 (x 1 000)

RECETTES ORD	37.484 €
DÉPENSES ORD	-32.197 €
BONI / MALI ORD	5.287 €
RECETTES EXTRA	5.060 €
DÉPENSES EXTRA	-25.212 €
BONI / MALI EXTRA	-20.152
RÉSULTATS 2018	16.139 €
RÉSULTATS 2019	1.275 €
FONDS DE RÉSERVE (1)	9.042 €
PACTE LOGEMENT (2)	7.516 €
TOTAL LOG + RES (1 + 2)	16.558 €

RÉFORME DES FINANCES COMMUNALES



Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) explique les répercussions de la réforme des finances communales.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme en 2017, le Fonds de dotation globale (FDG) nouvellement créé alimente les recettes financières communales et émane de la somme des recettes de l'Impôt commercial (IC) et de l'ancien Fonds de dotation communale (FDGC).

Pour tout le pays, une hausse en 2019 du FDG de 13,8% est pronostiquée par rapport à 2017.

Au total, 139 millions issus des recettes de l'Impôt commercial (IC) sont versés dans les caisses communales du pays.

La part léonine des recettes communales provient du FDGC qui est alimenté par l'Impôt sur le revenu, la TVA et les taxes sur les véhicules automoteurs.

1,941 milliard € est versé aux communes du pays comme Fonds de dotation global communal (FDGC).

Au total, 2 milliards sont répartis aux communes comme Fonds de dotation global (FDG).

La clé de répartition des recettes du FDG se calcule par rapport au nombre d'habitants et varie selon la géolocalisation de la commune. Ainsi, une commune située au nord du pays touche 2.832 € par habitant, une commune sise à l'est 2.790 €, une commune sise au sud touche 2767 € par habitant et une commune du centre (excepté la Ville de Luxembourg) touche 2.757 € par habitant.

La réforme des services de secours (CGDIS) génère un coût de 60.000.000 € cofinancé à parts égales par l'État et les communes. L'État verse un loyer de

250€ par mois aux communes pour la mise à disposition des casernes de pompiers communales.

D'une façon générale, la commune de Strassen ne sortira pas perdante de la réforme des finances communales. Après une légère baisse des recettes enregistrée en 2017, on peut noter une majoration des dotations étatiques qui passent à 30.290.000 € en 2019.

DÉPENSES ORDINAIRES

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) commente la croissance importante de quelque 38% des dépenses ordinaires (DO) de 2017 par rapport à 2019. Ainsi entre le compte 2017 et le budget prévisionnel 2019, les DO passent de 23.300.000 € à 32.200.000 €.

Globalement, on peut noter une augmentation sensible des dépenses dues à l'envergure grandissante des travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments communaux aux standards environnementaux et légaux.

La croissance de la population qui va probablement dépasser le seuil des 10.000 habitants fin 2019 début 2010 va de pair avec une augmentation des effectifs du personnel communal. Ceci nécessite une adaptation du personnel communal qui va passer de 91,26 postes à temps plein en 2018 (= 21,25 fonctionnaires et 56,13 salariés) à 95,76 postes à temps plein (= 24,25 fonctionnaires et 58,13 salariés) en 2019.

Aussi signale-t-il la pratique comptable qui exige que la dotation au fonds de réserve de 2.000.000 € soit inscrite au budget ordinaire 2019 comme une dépense ordinaire.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) signale l'augmentation des dépenses ordinaires au chapitre « Protection sociale » qui passe de 2.551.000 € en 2017 à 4.286.000 € en 2019. Cette augmentation est due notamment au déficit généré par la prise en charge par le budget communal de la perte d'exploitation de la Résidence Riedgen (216.000 €) et divers travaux d'amélioration apportés à la crèche Wibbeldewapp. Le coût pour l'encadrement des élèves par la Croix rouge à la Maison relais ne cesse de croître et porte les dépenses de 756.000 € en 2017 à 1.450.000 € en 2019 !

Au chapitre « Sécurité », le bourgmestre souligne l'augmentation des dépenses ordinaires due à la croissance des effectifs des agents communaux. La mise communale pour subvenir aux frais de fonctionnement du tout nouveau corps de sécurité CGDIS s'élèvera à partir de 2019 à 354.000 €.

Au chapitre « Affaires économiques », il faut noter l'important investissement pour la conversion du système vél'OH en bicyclettes électriques (2698.000 €).

Au chapitre « Logements et équipements collectifs », le bourgmestre précise les dépenses pour les équipements des aires de jeux (350.000 €) tout comme la construction de caveaux supplémentaires au cimetière de Strassen.

Au chapitre « Loisirs et culture » ce sont notamment les positions suivantes qui viennent grever le budget des dépenses ordinaires :

- la lourde dépense de 1.200.000 € versée comme participation de la commune de Strassen aux frais de fonctionnement de « Les Thermes »,
- la mise en conformité du chalet pour scouts (150.000 €),
- les travaux d'entretien réalisés dans l'église paroissiale (67.000 €).

Au chapitre « Éducation », il faut soulever les dépenses engendrées par des améliorations de certains équipements techniques aux bâtiments d'école Hueflach et Blummewiss (272.000 €) ainsi que la mise en service d'un appui psychopédagogique et scolaire pour les élèves de Strassen (100.000 €).

DÉPENSES ORDINAIRES

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger présente le chapitre des dépenses extraordinaires qui voit les investissements passer de 15.700.000 € en 2017 à 25.200.000 € en 2019. Il souligne que la majorité politique LSAP-CSV entend réaliser des investissements importants d'une part dans la réalisation du projet « Stroossen 2030 » englobant les futurs travaux de grande envergure au lieu-dit « Hueflach » et d'autre part dans la construction de logements sociaux locatifs.

«STROOSSEN 2030»	2018	2019
a) AMÉNAGEMENTS TOTAL	8.301.491 €	5.200.000 €
AMÉNAGEMENT CENTRE / HUEFLACH	301.491 €	200.000 €
ACQUISITION IMMEUBLES BÂTIS/NON BÂTIS	8.000.000 €	5.000.000 €
b) INFRASTRUCTURES SCOLAIRES TOTAL	0 €	6.750.000 €
BÂTIMENT SCOLAIRE PRÉFABRIQUÉ		6.500.000 €
TRAVAUX D'ADAPTATION POUR MAISON RELAIS		250.000 €
c) INFRASTRUCTURES SPORTIVES TOTAL	4.518.112 €	2.220.000 €
HALL KARATÉ + STAND DE TIR	429.806	1.000.000
RÉNOVATION HALL OMNISPORTS	4.088.306	1.220.000
d) PROJETS HUEFLACH TOTAL	5.000 €	270.000 €
CONSTRUCTION STADE 2019 (démarrage)	5.000 €	150.000 €
CONSTRUCTION ECOLE+M. RELAIS (démarrage)		105.000 €
CONSTRUCTION CENTRE DE JEUNESSE (démarrage)		10.000 €
CONSTRUCTION CENTRE SOCIÉTAIRE (démarrage)		5.000 €
INVESTISSEMENTS SOCIAUX	2018	2019
LOGEMENTS SOCIAUX TOTAL	2.350.000 €	4.247.688 €
CONSTR. LOGEMENTS SOCIAUX RTE ARLON,110	2.300.000 €	1.482.688 €
CONSTR. 3 MAISONS PESCHER 4		500.000 €
CONSTR. LOGEMENTS SOCIAUX RTE D'ARLON,38		150.000 €
RÉNOVATION 2 MAISONS RUE DES ROMAINS	50.000 €	115.000 €
ACQUISITION LOG. SOCIAUX PAP 10%		2.000.000 €

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) précise que l'établissement définitif du « master plan Hueflach » permettra de démarrer la planification des futurs aménagements du nouveau quartier « Hueflach » (200.000 €). Des travaux de modernisation et de transformation sont prévus au centre résidentiel « Riedgen » (300.000 €). Deux crédits de démarrage pour la construction d'une nouvelle maison relais et d'une nouvelle école sont inscrits au budget. Pour pallier la pénurie à court ou moyen terme de salles de classe, la construction d'une infrastructure scolaire avec 18 salles de classe est envisagée dès 2019.

Des crédits de démarrage sont prévus pour la construction du nouveau stade de football, du centre pour jeunes et d'un centre sociétair. La construction d'un nouveau chalet pour les scouts sera entamée dès qu'un terrain adéquat aura pu être trouvé.

5.000.000 € sont réservés à l'achat de biens immobiliers. La réalisation d'un nouveau stand de tir extérieur jouxtant le tout nouveau hall de karaté et la rénovation du hall omnisports exigent l'inscription d'une dépense de 2.220.000 €.

Le collège échevinal reste très attaché à la réalisation d'un cimetière forestier et à la construction d'une nouvelle morgue.

La réalisation de la dernière tranche des travaux d'aménagement des infrastructures routières au quartier Piesch (1.000.000 €), la construction d'un passage souterrain « beim Freiheitsbam » (893.000 €), la planification d'une route cycliste « am Bechel » (250.000 €) tout comme l'acquisition d'un minibus électrique pour les besoins du Bus@Stroossen sont d'autres positions inscrites au chapitre des dépenses extraordinaires 2019.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger attache beaucoup d'importance à la réalisation du programme échevinal relatif à la construction de logements sociaux. La finalisation de la construction de logements sociaux au 110, route d'Arlon, le nouveau projet de construction de trois maisons unifamiliales dans la cité « Pescher IV », l'acquisition des maisons Trierweiler et Feltgen, la construction future d'un immeuble de logements sociaux locatifs au 38, route d'Arlon tout comme l'inscription au budget de la somme de 2.000.000 € destinée à acquérir et à louer les « logements à prix abordables » que les promoteurs sont tenus de construire dans certains PAP témoignent de la volonté du collège échevinal d'apporter ses remèdes appropriés à la pénurie de logements.

Les initiatives mises en place dans le domaine de l'intégration, de la culture, de la jeunesse et des personnes à mobilité réduite seront maintenues ou élargies. La construction d'un centre intégré pour personnes dépendantes sera réalisée prochainement par un exploitant privé au quartier Piesch 3. Pour parer les besoins les plus urgents, le collège échevinal s'accorde avec l'exploitant du centre résidentiel Riedgen pour permettre aux pensionnaires de demeurer plus longtemps dans leur entourage habituel grâce à un apport de soins élargi.

Dans le domaine éducatif, le collège échevinal entend organiser un ou plusieurs groupes de réflexion portant sur les formes futures des apprentissages.

Dans le domaine de l'appui financier à apporter aux associations sportives, le collège échevinal soumettra sous peu au Conseil communal sa proposition d'accorder des « Subsidés + » aux clubs sportifs pouvant se prévaloir de la mise en place d'un projet précis visant la promotion et l'éducation de ses jeunes joueurs pour les sports et la santé par des interventions qualifiées et appropriées.

Dans le domaine de la communication, une nouvelle charte graphique sera élaborée, le site internet tout comme l'application communale seront améliorés.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) se dit convaincu que le programme très ambitieux dessiné dans le présent budget ouvrira la voie vers l'avenir de Strassen.

L'échevin aux finances Nico Pundel (CSV) souligne certains détails dans le domaine de l'enseignement et de l'environnement. Ainsi il précise que la commune investit pour les 110 enfants fréquentant les crèches, un total de 660.000 €, ce qui correspond à une dépense de 6.000 € par enfant et par an.

De même pour la maison relais avec des frais totaux de 5.800.000 €, une dépense de 10.000 € pour un chacun des 576 enfants est à noter chaque année.

L'échevin Nico Pundel (CSV) se préoccupe aussi de l'aide aux devoirs ainsi que des repas scolaires pour lesquels une charte supplémentaire sera élaborée.

L'étude mise en œuvre en collaboration avec l'université de Luxembourg se développe bien, de façon à attendre les premiers résultats intermédiaires dans un futur proche.

L'école coûte pour l'année à venir 1.800.000 €, ainsi que 630.000 € en frais d'entretien. Aussi le matériel des classes iPad sera encore doublé, l'école UNESCO sera maintenue et le projet Burkina continué. Le bus scolaire a un coût annuel de 280.000 €. De même Nico Pundel (CSV) note les frais pour l'école de musique (483.000 €) et pour les cours pour adultes, qui sont cependant importants et soutenus également à l'avenir.

Dans le domaine de l'environnement il souligne le bon fonctionnement du team climat. Concernant la centrale de cogénération actuelle, il note que les subventions pour le courant électrique expirent en 2019, de manière qu'on envisage de construire une nouvelle centrale de cogénération ensemble avec le stade de football, qui pourrait alors fonctionner avec l'installation des « Thermes ».

En matière de la mobilité douce Nico Pundel (CSV) signale les 200.000 € prévus pour l'acquisition d'un bus électrique, en notant cependant que le marché ne présente actuellement pas de solution adaptée aux besoins de la commune de Strassen.

Il note également qu'un nouveau concept doit être élaboré en matière de gestion des déchets. Tout comme pour l'enlèvement des ordures, l'approvisionnement en eau potable et l'évacuation des eaux usées, les taxes doivent probablement être adaptées. Il s'attend aussi dans les dix ans à venir à des frais supplémentaires pour la canalisation, car avec l'extension de la station d'épuration de Beggen des frais d'investissement retomberont également sur la commune de Strassen.

Finalement l'échevin responsable des finances, Nico Pundel (CSV), souligne l'excellente planification du budget de l'administration communale, qui a utilisé 96% des moyens budgétisés.

L'échevin François Gleis (CSV) signale finalement le nombre de personnes âgées grandissant avec le nombre de citoyens et note dans ce contexte l'importance du « Club Senior ». Il relève le nombre de 27 logements sociaux loués actuellement par la commune et rappelle l'acquisition prévue d'autres logements sociaux par la commune. De même François Gleis (CSV) souligne l'importance de l'Office Social.

La discussion et le vote du budget rectifié 2018 et du budget prévisionnel 2019 se feront le 18 décembre.